

Image not found or type unknown



Indemnités journalières et consolidation

Par **Topaze14**, le **04/07/2012** à **18:35**

Bonsoir

ayant été victime d'une rechute d'accident du travail

la CPAM a t'elle le droit de mon consolider à une date antérieure à la notification?

De plus, a t'elle le droit de bloquer les indemnités journalières?

A l'avance merci

cordialement